

LE SITE ARCHÉOLOGIQUE DE LA VERGNE

Certaines mottes, véritables fortifications de terre, demeurent parfois relativement visibles dans le paysage. D'autres, retrouvées par une anomalie topographique, par une particularité du découpage cadastral ou par un contraste de végétation, imposent encore aujourd'hui les dimensions et les lignes de leurs vestiges. C'est le cas de la motte de La Vergne. Repéré et signalé par M. J. Guénégan¹, ce site offre un intérêt tout particulier pour la connaissance de l'occupation du sol au Moyen Age, intérêt décuplé par la menace de destruction partielle qui pèse sur lui. L'objectif de cette courte étude est de rendre compte de certaines observations réalisées sur le terrain et de proposer quelques éléments d'interprétation.

Situation générale du site (fig. 1)

La motte se trouve au sud-ouest du village de Blénac (commune de la Gripperie-Saint-Symphorien), à proximité du château moderne de Blénac et au nord du village de La Vergne (commune de Sainte-Gemme). Elle apparaît précisément dans la section H, 2^e feuille, parcelles 373 à 382 du plan cadastral actuel. Les coordonnées Lambert, qui permettent de la localiser, sont les suivantes : X = 090,300; Y = 346,0825; Z = 15 m, carte I.G.N. Saint-Agnant 5-6 au 1/25 000.

Cette motte, dite « du Vieux Château », est établie au milieu d'un sous-bois au nom significatif : les Brandes du Château². Cette zone relativement boisée se trouve traversée par la course de Blénac, petit ruisseau au faible débit. Un peu plus loin, au sud-est du site, le nom même du village de La Vergne (fig. 2) évoque étymologiquement la présence de l'aulne, arbre qui croît dans les milieux humides. Ces différents toponymes mettent l'accent sur la présence simultanée de l'eau et du bois, ce qui, sur le terrain, recouvre aussi une certaine réalité car, actuellement, la motte se situe au milieu de taillis et de broussailles qui en défendent l'accès et ne facilitent guère son étude.

D'un point de vue géologique, il s'agit d'une zone où les couches de l'époque secondaire sont couvertes par des terrains siliceux détritiques aux sols pauvres. C'est sur ce type de sols que se sont développées les brandes et les formations forestières telles que le Bois Saintongeais³. A l'époque médiévale, le site se trouvait dans une région en grande partie couverte par de véritables forêts, notamment celle de Baconais. Enfin, il faut noter que La Vergne se trouve à proximité d'un site majeur : celui de Broue, à l'ouest; tandis qu'au sud, deux autres mottes ont été signalées : celle de Montélin et celle de Chessou.

Description du site

Le site se présente sous la forme d'une motte relativement importante au pied de laquelle se développe une basse-cour, circonscrite par un rempart de terre et par un fossé. La course de Blénac entoure la motte et une partie du rempart, jouant ainsi un rôle de protection naturelle. La motte n'est donc pas isolée dans le paysage, elle est insérée dans un système défensif cohérent et complexe qu'il faut analyser.

¹ Je tiens à remercier M. Guénégan pour son aide et son aimable collaboration.

² Le terme de brande désigne une formation végétale composée de bruyères, ajoncs, genêts et fougères, plantes caractéristiques des sous-bois.

³ H. Enjalbert, *Le modelé et les sols des pays aquitains*, tome 1, 1960.

- le fossé de la basse-cour

Avant d'accéder à la motte, c'est le premier obstacle à franchir. Relativement perceptible encore, son tracé circulaire est aisé à suivre (fig. 3). Large de 6 m., cette excavation est, de nos jours, profonde d'une cinquantaine de centimètres. Cependant, le dépôt naturel étant très dense à cet endroit, du fait de l'éboulement du talus qui la domine, il est difficile d'en évaluer très exactement la profondeur. Ce fossé précède une levée de terre qu'il ceinture sur sa totalité, puis il rejoint le ruisseau, lequel semble jouer un rôle d'obstacle naturel et parachever le système défensif. Actuellement, ce fossé ne paraît pas se remplir d'eau lors des fortes pluies; quant au ruisseau, son débit demeure relativement faible.

- le rempart de la basse-cour

Il est directement annexé au fossé qu'il complète, ces deux éléments constituant ainsi une enceinte particulièrement efficace. Haut d'environ 3 m, il faut imaginer cette levée de terre beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est maintenant. Ce rempart dessine approximativement un quadrilatère aux angles arrondis dont les faces mesureraient une soixantaine de mètres. Le plan schématisé (fig. 3) montre que cette enceinte délimite et protège les trois côtés (sud-ouest, sud-est, nord-est) d'un espace englobant la motte et sa basse-cour. Les vestiges de cette levée de terre sont aisément identifiables sur le plan cadastral de 1830 comme sur le plan cadastral actuel, les délimitations de parcelles en épousent exactement le contour. Comme l'indique le schéma topographique (fig. 4), cet ensemble défensif a été artificiellement réalisé par la main de l'homme : la terre extraite lors du creusement du fossé a été directement utilisée pour édifier l'enceinte. Il est possible d'imaginer celle-ci hérissée d'une palissade de bois, comme le laissent supposer les résultats d'un sondage archéologique sur lequel nous reviendrons. Enfin, une bande de terre, plus ou moins plane, formant un rebord d'une largeur de 2 à 3 m, complète le dispositif défensif. Peut-on soupçonner ici la présence d'un chemin de ronde ? La question reste posée.

- la basse-cour

Au-delà de cette enceinte, le terrain s'incline en une pente assez faible, d'environ 2 m de dénivelée. Le couvert végétal, assez dense, gêne considérablement l'observation de terrain; néanmoins, on distingue une surface plane très importante -environ une cinquantaine de mètres- qui s'étend sur un niveau relativement régulier. Cet ensemble, plat et homogène, particularise la basse-cour. De plan rectangulaire, celle-ci est adjacente à la motte au pied de laquelle elle s'achève.

- le monticule et son fossé

L'extension de cette basse-cour est interrompue au nord-est par un fossé, large de 2 m (fig. 3), qui entoure un petit mamelon de terre, élevé artificiellement lors du creusement. Le schéma topographique (fig. 4) souligne la relation du monticule avec la motte et indique que les dimensions de celui-ci sont particulièrement réduites. Haut de 3 m, sa plate-forme sommitale, convexe, ne dépasse pas les 5 m de largeur. Recouverte de taillis et de broussailles, cette petite butte signalée essentiellement par le fossé qui la circonscrit, est contiguë à la motte et au fossé de celle-ci¹. La fonction de ce petit tertre échappe pour le moment à toute interprétation.

¹ Parcelles 379 et 380 du plan cadastral actuel.

- la motte

La motte du « Vieux Château » semble avoir été artificiellement modelée par une action humaine. En effet, la butte en elle-même est constituée d'un apport de terre assez important qui lui donne une forme générale de tertre tronconique (fig. 3). Ses flancs, parois relativement abruptes, s'élèvent à une hauteur d'environ 10 m, tandis que la plate-forme sommitale, circulaire et relativement aplanie, est de dimensions particulièrement vastes : longueur maximale 50 m, largeur maximale 48 m. Le schéma topographique de cette motte (fig. 4) démontre de façon probante l'aménagement du relief préexistant. En revanche, une question se pose à propos de la course de Blénac. En effet, ce ruisseau dessine une boucle au nord-ouest et sert de protection naturelle en entourant la motte sur trois côtés (flancs est, nord-ouest et ouest). Après avoir longé et bordé la motte, la course de Blénac semble reprendre un cours quasiment rectiligne, avec une orientation oblique est-ouest. Ce détour correspond-il à un méandre naturel du ruisseau ou à une action anthropique ? Quoi qu'il en soit, complétant la protection à la fois de l'enceinte et de la motte, ce cours d'eau est un élément essentiel du système défensif de ce site.

Quant au dernier flanc (sud, sud-est), dont on voit que la pente est moins accentuée, il est protégé par un fossé. Actuellement, ce fossé est large de 5 m et ne semble pas en eau. Sa fonction, toutefois, demeure évidente : barrer l'accès à la motte. En effet, ce côté est le plus vulnérable, car directement ouvert sur la basse-cour. Cependant, l'étude de cette paroi est difficile car elle a été légèrement affectée par de récents travaux de voirie. Enfin, il faut noter que ce fossé rejoint celui qui entoure le monticule précédemment décrit.

Nous constatons que la motte de La Vergne est indéniablement un exemple de création artificielle en terrain plat. Devant un ensemble fortifié si vaste et si bien organisé, les observations de terrain devraient être corroborées par l'existence de textes relatifs à ce site.

A la recherche d'un nom

Au cours de la recherche documentaire, nous avons été confronté à quelques difficultés relatives au nom du site : s'agit-il de la motte de Blénac ou de la motte de La Vergne ? En effet, l'appellation la plus couramment usitée par la population locale demeure assez imprécise : il est question soit du Vieux Château de Blénac, soit, tout simplement, de la motte de Blénac. Au XVII^e siècle, le géographe du roi, C. Masse, dénomme cet endroit le Fort de Blénac (fig. 5). Nous reviendrons sur son témoignage mais attardons-nous plutôt sur cet éventuel rattachement du site au village de Blénac. Son attribution pourrait être acceptable si le site se trouvait effectivement sur les limites territoriales de ce village. Or, dans le cadastre de 1830, comme dans le cadastre actuel, la motte appartient à la commune de Sainte-Gemme : elle est située très exactement dans la même section que le village de La Vergne. De plus, le nom même de Vieux Château est mentionné explicitement sur le plan cadastral du XIX^e siècle mais avec un complément intéressant : le site est appelé Vieux Château de La Vergne. Enfin, le ruisseau, la Course de Blénac, sert de limite naturelle et administrative pour séparer les communes de La Gripperie-Saint-Symphorien et de Sainte-Gemme. Ainsi, l'appellation courante de motte de Blénac nous semble erronée; il convient plutôt de rattacher ce site au territoire du village de La Vergne.

La carence des mentions

La recherche documentaire semble confirmer cette rectification spatiale. Mais avant d'aller plus loin, il reste un a priori qu'il faut particulièrement nuancer. Une tradition rattache la motte de La Vergne et son enceinte à l'époque carolingienne : elle aurait été érigée pour recevoir une garnison militaire chargée de surveiller le littoral alors en proie aux razzias normandes. Certes, la côte n'avait pas la même configuration qu'à l'heure actuelle et son

évolution est relativement récente; mais pour jouer ce rôle, encore aurait-il fallu que la motte soit située sur une éminence particulièrement haute, et non en plaine. De plus, il ne faut pas oublier que le paysage médiéval de cette région était occupé par une forêt quasiment omniprésente qui recouvrait les environs du site. Forteresse d'observation contre les Vikings ? Le doute est de rigueur, d'autant plus que l'axe de pénétration idéale était la Charente; or, la motte de La Vergne est très éloignée de cette zone qu'elle ne pouvait protéger. Enfin, la thèse selon laquelle de nombreux châteaux ont été établis à cette fin s'est vue réduite à néant par diverses fouilles archéologiques et par l'étude d'A. Debord : "Sur six forteresses attestées avant le milieu du XI^e siècle, deux seulement sont formellement désignées comme construites « contre les païens »"¹.

La recherche documentaire effectuée pour retrouver une mention d'un château ou d'un site fortifié à Blénac aux XI^e-XII^e siècles n'a fourni aucun résultat. Parallèlement, le catalogue des sites attestés aux X^e-XII^e siècles par A. Debord ne fait jamais référence ni au toponyme de Blénac, ni à celui de La Vergne. En fait, la première mention semble apparaître au XIII^e siècle. En effet, le 1^{er} août 1242, à Pons, Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, reconnaît les récentes conquêtes du comte de Poitiers, parmi lesquelles « ... *domum de La Vergna et totum jus quod habebamus in Pontelabai* »². Deux remarques s'imposent : tout d'abord, le texte mentionne le site par un terme imprécis (il s'agit d'une maison, *domum*, peut-être une résidence comtale, mais ce vocable peut aussi bien désigner une maison forte); ensuite, il n'est pas possible de confondre La Vergne avec un autre lieu du même nom puisque le document l'associe aux droits que le comte de la Marche possédait à Pont-l'Abbé³. De même, dans les *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers*⁴, il est question, au XIII^e siècle, d'un lieu appelé *Vernia* dans la forêt de Baconais. Cette seconde mention date de 1251⁵. Les termes de *mota*, de *castrum* ou de *castellum* n'apparaissent toujours pas mais les documents rapportent l'existence d'un châtelain de La Vergne (*castellanus de Vernia*) attesté en 1261 et en 1266⁶. Cela nous renvoie à un éventuel *castrum* qui pourrait être le site étudié. Quant au châtelain, il n'est point nommé; cependant, dans les deux mentions, on le trouve présent aux côtés du châtelain comtal de Saintes. Il semble donc être dans la mouvance du comte Alphonse de Poitiers, à moins qu'il ne soit un châtelain installé par le comte lui-même. Il faut signaler enfin que le toponyme de Blénac est mentionné, également à deux reprises, en tant que lieu d'origine d'un certain Jean (*Johannes de Blenac*) dont il est implicitement dit qu'il demeure près de La Vergne (*juxta Verniam*)⁷. Dans la première mention, le texte précise que cette personne possède « une brousse et une friche contiguë à son manoir (*manerio suo*) jusqu'au bois de Grondin », toponyme qui se trouve actuellement à l'ouest de Blénac (fig. 2). Il semblerait que ce Jean de Blénac était seigneur de Blénac et que son « manoir » se trouvait à l'emplacement de l'actuel château moderne de Blénac. En effet, la proximité du bois de Grondin permet de supposer cette dernière possibilité et évite toute confusion avec le site voisin de La Vergne. Malgré tout, le sens à donner au terme de « manoir » reste difficile à déterminer.

¹ A. Debord, *La société laïque dans les pays de la Charente X^e XII^e siècles*, Paris, Picard, 1984, p. 129.

² J. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartres*, tome II, pp. 476-477, n° 2980.

³ Un homonyme de La Vergne se trouve à l'est de Tonnay-Boutonne et au nord-ouest de Saint-Jean-d'Angély.

⁴ P. Guébin et P.F. Fournier, *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers*, Paris, 1959.

⁵ *Ibid.*, pièce 2, p. 6 b.

⁶ *Ibid.*, pièce 24, p. 116 b; pièce 26, p. 119 a; pièce 64, p. 197 b.

⁷ *Ibid.*, pièce 24, p. 116 b; pièce 26, p. 119 a.

La troisième attestation de ce site est plus récente : elle est l'œuvre du géographe et ingénieur ordinaire du roi, Claude Masse, qui de 1688 à 1724, a parcouru la région et a dressé de nombreuses cartes. Dans son *Mémoire géographique sur partie du Bas Poitou, d'Aunis et Saintonge*, il décrit le site du Fort de Blénac et en fait un plan particulièrement intéressant (fig. 5). En comparant ce dernier avec le plan schématisé (fig. 3), nous constatons que l'orientation du site, ses proportions et sa distance par rapport au village varient sensiblement. En revanche, la représentation graphique du site, bien que schématique, permet de voir et de confirmer que l'enceinte et la motte ont un tracé quadrangulaire dont on devine encore actuellement la forme. Il faut ajouter que Masse fait figurer le petit monticule que nous avons décrit : il le place à proximité de la motte et signale l'existence d'un fossé autour de ce petit tertre. Enfin, ce plan indique la présence d'une ouverture dans l'enceinte, sans doute l'entrée du Fort; par ailleurs, il représente, de façon distincte, le château moderne de Blénac. Quant aux deux pages du mémoire relatives à Blénac, elles apportent aussi des renseignements complémentaires sur le *castrum* de La Vergne. Claude Masse indique qu'il est en ruine et abandonné depuis longtemps : « ... dans un fond remply de bois paroît les vestiges d'une ancienne forteresse ». Puis il en fait une rapide présentation :

« Son rez de chaussée est bien de 18 pieds élevé au dessus du niveau de la prairie encéint d'un bon fossé large et qui étoit autrefois profonds : ce château étoit [oubli du verbe par Masse] du coté du sud par deux ouvrages de fortifications de ce tems la c'est a dire qu'il ne se flanque point c'étoit aparamment le coté de la porte et la partie accessible, les autres parties étant beigné des eaux d'un marais provenant d'une fontaine qui est dans l'enclos du château de Blénac, cette fontaine est la source du havre de Brouage. »

Cette description de la motte nous permet d'établir quelques remarques; tout d'abord, aucune structure ou élévation ne paraît conservée (le terme de rez de chaussée semble renvoyer ici à la plate-forme sommitale); ensuite, le fossé interne de la motte est en voie de comblement; par ailleurs, le petit monticule que nous avons signalé jouait sans doute un rôle d'accès à la motte et peut-être était-il accompagné d'un second; enfin il semblerait que le ruisseau connaissait encore une certaine activité. En revanche, préférant épiloguer sur ce dernier, Masse ne signale même pas l'existence de l'enceinte.

Ainsi, nous voyons que les apports de la documentation demeurent relativement restreints; seule une intervention archéologique peut fournir d'autres informations.

Le sondage de 1985

Le site de La Vergne a fait l'objet d'un sondage archéologique réalisé par C. Perrichet-Thomas en août 1985¹. Effectué au milieu de l'enceinte, au sud-ouest, à un endroit qui « semblait être l'entrée de cette enceinte », il comprend la levée de terre et le fossé qui la protège. Il a permis de mettre au jour un mur² auprès duquel des tuiles, identifiées et datées de l'époque médiévale, ont été retrouvées; à cela, il faut ajouter un vestige de poutre découvert enfoncé dans le fossé. Quant au mobilier archéologique, il consiste en 152 fragments de céramique trouvés dans les couches en place et datés de la même période que les tuiles.

Les données de ce sondage sont trop faibles pour être convenablement analysées. Trop ponctuel, il aurait vraisemblablement été plus fructueux s'il avait été accompagné d'un autre sondage réalisé à proximité de la motte - dans son fossé interne, par exemple - ou au sommet de celle-ci.

¹ Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la région du Gua, année 1985.

² Hélas, ni le matériau de cette structure, ni sa fonction ne sont mentionnés.

Le mobilier archéologique

Au cours de nos différentes prospections de terrain, un petit nombre de tessons fut ramassé en surface. Ceux qui vont être décrits proviennent tous de la plate-forme sommitale de la motte. Il va de soi qu'un tel échantillon possède une valeur très relative : le matériel recueilli en surface n'est pas un indice probant mais faute de sondage, il constitue un élément supplémentaire d'information.

Description du mobilier

- Cinq fragments de panse en céramique tournée à cuisson réductrice. Ces fragments ont une épaisseur de 0,6 cm; ils sont constitués d'une pâte fine et dense, de couleur ocre clair; la texture, pure et homogène, est très faiblement chargée en dégraissant.

- Trois fragments de fond plat en céramique tournée, à cuisson oxydante. Leur épaisseur varie entre 0,4 et 0,6 cm. La pâte, très cuite et de texture fine, est de couleur blanc-rose. Ces fragments sont très faiblement chargés en dégraissant.

- **A** : un fragment de panse en céramique tournée à cuisson oxydante. La pâte, très cuite, est de couleur rose. De texture très fine, elle possède un dégraissant sableux contenant quelques particules de quartz. La paroi externe est recouverte d'une glaçure translucide appliquée sur la pâte sans engobe. D'une couleur vert-jaune, répartie uniformément, cette glaçure possède un décor de bandes parallèles imprimées lors du tournage de la poterie.

- **B** : un bord droit de pot avec une lèvre en bourrelet rentrant. Cette céramique tournée, à cuisson oxydante, comprend une pâte très cuite, de texture fine et de couleur blanc-jaune. Le dégraissant sableux contient quelques particules de quartz.

- **C** : un fragment de bord de coupelle avec une lèvre érodée, en céramique tournée à cuisson oxydante. La pâte, de texture fine, est de couleur blanc-rose. Elle est bien cuite et paraît très faiblement chargée en dégraissant.

- **D** : un bord de petit pot avec une lèvre à section triangulaire, en céramique tournée à cuisson oxydante. La pâte, de texture relativement fine et très cuite, contient un dégraissant sableux peu visible. De couleur blanc-gris, ce modèle de lèvre appartient à un type de céramique aux parois très fines.

L'homogénéité des caractéristiques de ce mobilier montre que ces fragments appartiennent au même type de production. En revanche, il est difficile de proposer une datation déterminée; le fragment **A** peut éventuellement être rapproché de certaines céramiques du XV^e siècle.

Grâce aux éléments fournis dans les paragraphes précédents, quelques suggestions d'interprétation peuvent être proposées.

Hypothèses

La fonction du site de La Vergne est relativement difficile à déterminer. Deux interprétations sont possibles d'après les éléments que nous avons rassemblés. D'une part, le site peut être identifié comme un village de type castral. Il se développait au pied de la motte et de son fossé, à l'intérieur de la basse-cour, laquelle se trouvait protégée par une double ceinture défensive (rempart et fossé). Quant à sa fonction, l'environnement immédiat du site peut nous aider à le définir. En effet, si l'on réintègre La Vergne dans son contexte géographique, on constate qu'elle se trouvait dans la forêt de Baconais, lieu d'importants déboisements à l'époque médiévale. Il faut rappeler ici que le grand mouvement de défrichement en Charente commence aux X^e-XI^e siècles et ne cesse de se poursuivre au cours des XII^e-XIII^e siècles. De nombreuses pièces des *Enquêtes administratives* renvoient à des problèmes relatifs aux essartages. La politique du prieuré de Sainte-Gemme, en ce

domaine, en fournit la preuve à plusieurs reprises; il est évident que le défrichement connaît encore une certaine vigueur au XIII^e siècle. Dès lors, en tenant compte de ce contexte, l'existence du village castral de La Vergne pouvait être liée à l'exploitation de cette forêt. La main d'œuvre paysanne employée à cet usage pouvait aussi bien creuser les fossés, édifier le rempart et la motte. La Vergne, colonie de défrichement ? Des toponymes voisins du site, tels que le Grand Essart ou la Coupe des Fougères renvoient à ce passé. En particulier, celui de Brandes qui appartient au vocabulaire des lieux défrichés par le feu ou qui désigne également la végétation issue d'un tel défrichement. Mais il faut nuancer cette possibilité car rien n'indique, cependant, que ces toponymes datent du Moyen Age. Par ailleurs, les dimensions du site sont trop importantes pour caractériser une simple motte de défrichement. Par conséquent, étant donné l'absence de renseignements concrets, cette proposition, peu probable, ne garde qu'une valeur indicative.

D'autre part, l'absence de mentions antérieures au XIII^e siècle, le tracé quadrangulaire de la motte et de l'enceinte, le terme de Fort employé par Masse, la présence d'un châtelain appartenant vraisemblablement à la mouvance d'Alfonse de Poitiers pourraient indiquer que le site de La Vergne est une forteresse comtale. Elle pourrait avoir été, tout d'abord, un site fortifié appartenant au comte de la Marche, comme le montre le traité de Pons de 1242; puis, lors de la conquête de la Saintonge, la motte est vraisemblablement devenue un fort ou une petite garnison militaire dirigée par un châtelain dépendant du pouvoir comtal. Ce changement de seigneur a-t-il entraîné un réaménagement du site par rapport à son état initial ? Seule une fouille pourrait nous renseigner sur cette éventuelle transformation. Enfin, la présence d'un seigneur de Blénac, détenteur d'un « manoir », enlève toute confusion possible entre les deux sites. Cependant, il faut demeurer prudent car, pour confirmer le rôle militaire de La Vergne, il faudrait percevoir son éventuelle position stratégique. Or cette motte ne semble pas contrôler d'importantes voies de communication. En revanche, sa vocation militaire peut s'expliquer si elle joue le rôle de forteresse limite de châtelainie¹; mais la documentation consultée jusqu'à présent n'apporte pas d'éléments satisfaisants.

D'autres questions de détail sont à résoudre: c'est le cas, en particulier, du petit monticule situé devant la motte. Ce mamelon pose problème; cependant, la remarque de Masse, à savoir son éventuelle fonction de porte, nous ouvre une perspective séduisante. Cette petite butte, isolée ou jumelée, a peut-être servi de support à une passerelle ou à une rampe d'accès à la motte. La Tapisserie de Bayeux nous montre un exemple de ce type de structure en bois, peut-on voir ici un système relativement similaire ?

Enfin, l'hypothèse d'une palissade de bois recouvrant le sommet de l'enceinte semble se déduire de la découverte de la pièce de bois trouvée lors du sondage de 1985 (est-ce un pieu ou une poutre ?). De même, il faut restituer cet élément de protection au sommet de la motte, système défensif en matériau léger qui protégeait la tour de bois établie sur la plate forme sommitale et qui contribuait aussi à entretenir son aspect dissuasif.

Ces hypothèses ne sont que des indications déduites de l'observation de terrain et des quelques renseignements fournis par la documentation. Leur valeur est donc toute relative. Il faut garder à l'esprit que seule une campagne de fouilles ou, à défaut, quelques sondages, avec au préalable une recherche archivistique, pourra nous renseigner de façon satisfaisante. La richesse du site de La Vergne n'est plus à démontrer, il offre un intérêt certain pour la connaissance de l'occupation du sol en Charente à l'époque médiévale. Mais ce site vulnérable est un vestige important qu'il faut protéger et préserver, dès maintenant, de la destruction.

Laurent Macé

¹ Un exemple de ce genre est fourni par la motte de Montélin : elle sert de forteresse limite à la châtelainie de Broue.

Je remercie M. Gérard Pradalié, maître de conférences en Histoire médiévale à l'Université de Toulouse-Le Mirail de la relecture de cet article ainsi que des précieuses observations qu'il m'a fournies.

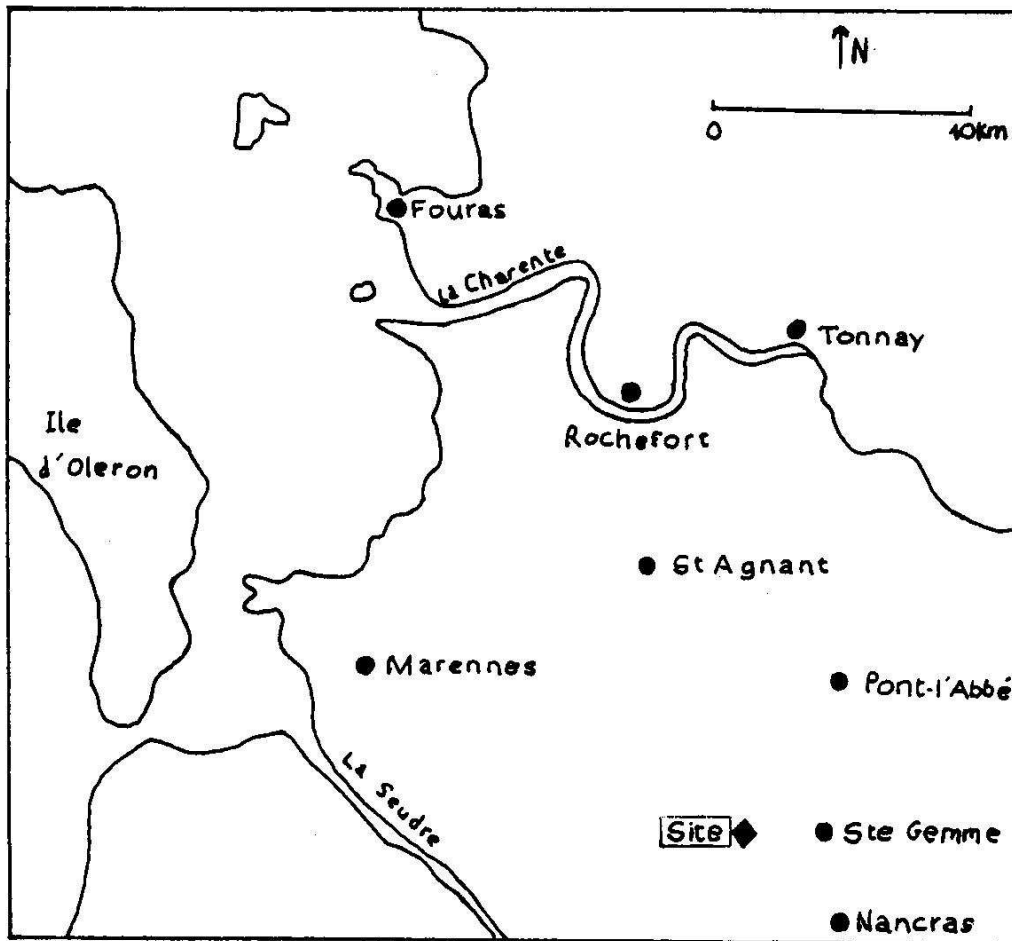


Fig 1. Situation géographique du site

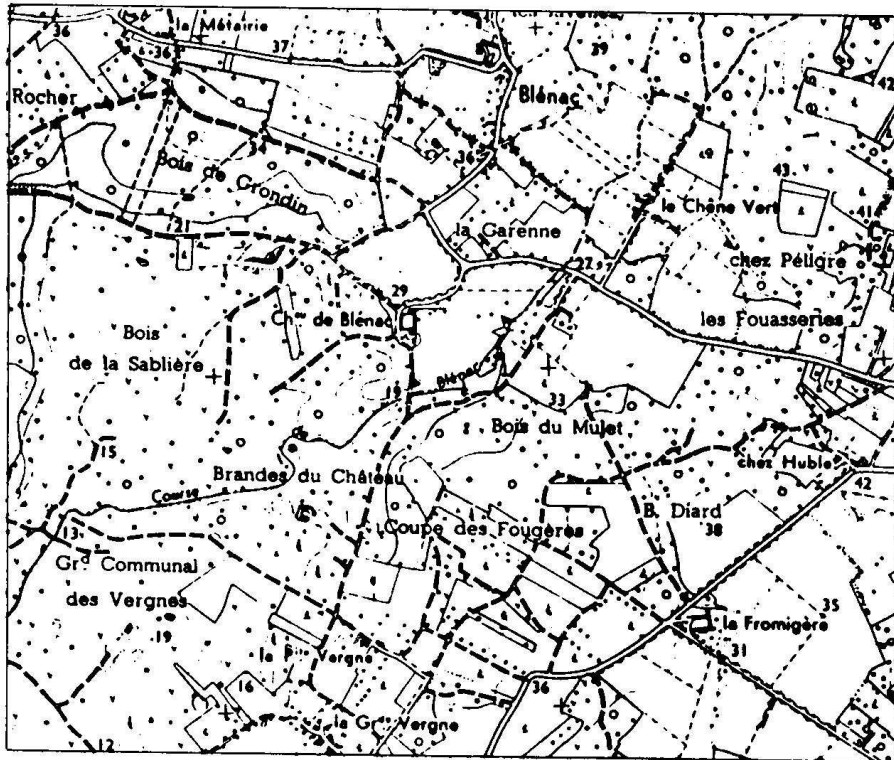


Fig2. Extrait de la carte I.G.N. de St Agnant au 1/25 000

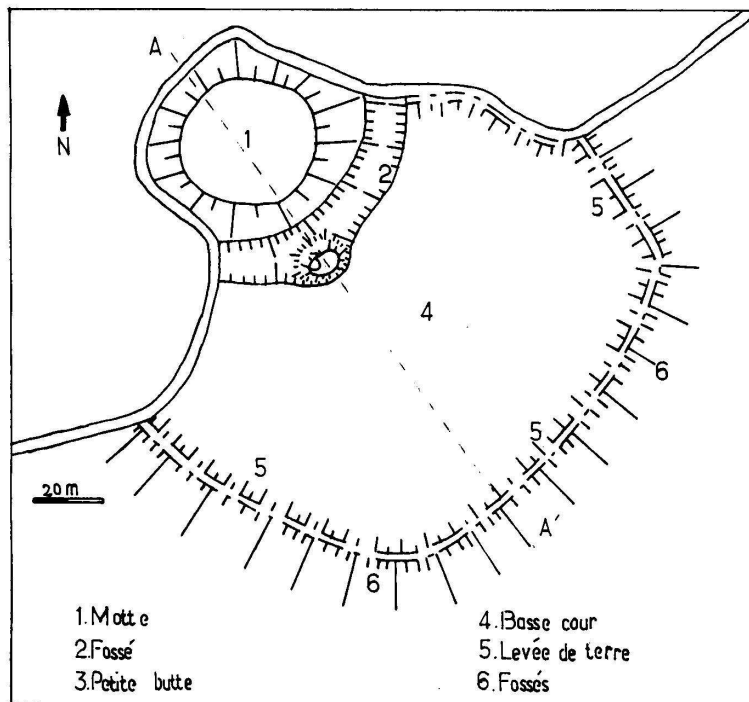


Fig3. Plan schématisé du site de la Vergne

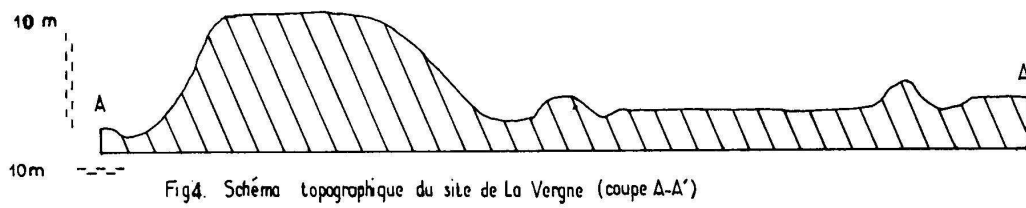


Fig4. Schéma topographique du site de La Vergne (coupe A-A')

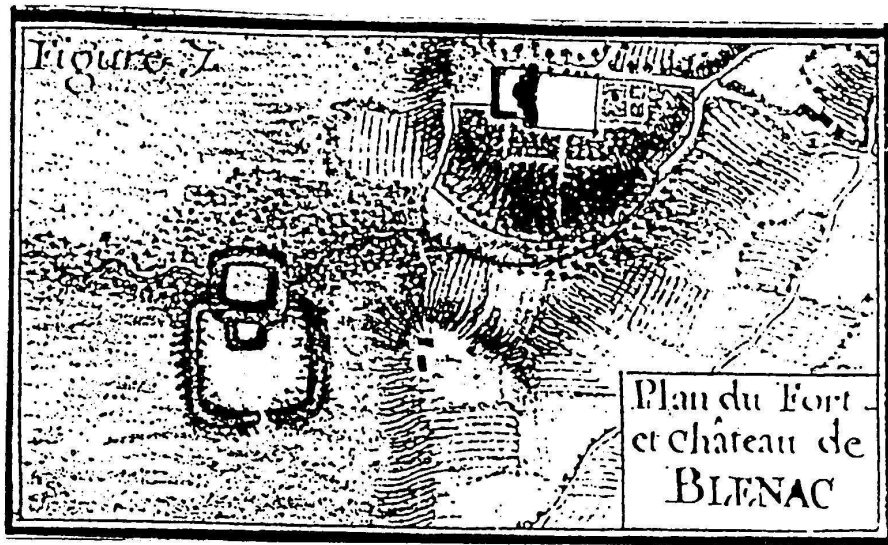


Fig5. Représentation du site par Claude Musse

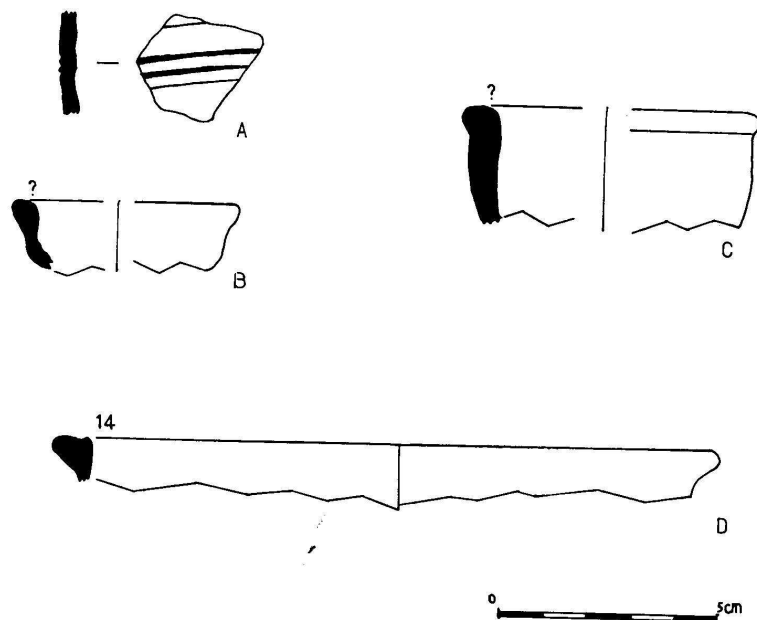


Fig6. Mobilier archéologique ramassé en surface